

Séance ordinaire
Tenue le 6 mars 2023
à 19 h 30

Sont PRÉSENTS à cette séance :

Monsieur le Maire	Hervé Simard
Madame la conseillère	Janic Gagnon
Messieurs les conseillers	Samuel Choquette
	Grégoire Girard
	Jean Simard
	Claude Paquet

Est absente: Caroline Chayer

Est également présente :

Nancy Girard , CPA auditrice, directrice générale et greffière-trésorière ainsi qu'un citoyen

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
- 3 Adoption du projet de règlement régissant la démolition d'immeubles
- 4 Nomination de madame Lisa Pineault au poste d'agente de développement
- 5 Nomination de monsieur Marc-Andre Otis au poste de manœuvre saisonnier
- 6 Adjudication d'un contrat au montant de 25 595 \$, plus les taxes applicables, à la firme Stantec pour l'étude de faisabilité dans le but de moderniser les stations d'aqueducs
- 7 Demande d'aide financière de 25 000\$ au fonds PSPS pour la mobilisation
- 8 Avis de motion de dépôt d'un projet de règlement d'emprunt # 230-2023 au montant de 190 000 \$ pour l'acquisition de véhicules
- 9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt au montant de 827 665 \$ en attendant le versement de la TECQ 2019-2023
- 10 Adoption de la liste des dépenses du 1er février 2023 au 28 février 2023 au montant de 51 088.88 \$
- 11 Autorisation de dépenses
- 11.1 Chaise de bureau
- 11.2 Accessoire pour balai mécanique
- 11.3 Tête d'adoucisseur pour aqueduc
- 11.4 Contrat pour déchetage de documents
- 11.5 Formation accès à l'information
- 12 Affaires diverses
- 12.1 Fondation DI-TSA demande de soutien financier et de reconnaissance
- 12.2 Demande de dons CALACS
- 13 Période de questions
- 14 Levée de la séance

1 Constatation du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour

40-03-2023

Ouverture de la séance à: 19h30
Il est proposé par Claude Paquet
Appuyé par Janic Gagnon
Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté

2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 a été transmis aux membres du conseil qui en ont fait la lecture avant la séance.

Résolution # 41-03-2023

41-03-2023

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Samuel Choquette

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit accepté tel que présenté .

3 Adoption du projet de règlement régissant la démolition d'immeubles
Résolution 42-03-2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a les pouvoirs, en vertu des articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) et des articles 141 et 142 de la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002) d'adopter et de modifier un règlement concernant la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement de démolition vise à assurer un contrôle des travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble, de protéger un immeuble ayant une valeur patrimoniale et d'encadrer la réutilisation du sol dégagé ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi 69, intitulée Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives, est entrée en vigueur le 1er avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la municipalité doit assurer la protection des immeubles patrimoniaux, dont les immeubles construits avant 1940, les immeubles cités et les immeubles inscrits dans l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a fait réaliser un inventaire du patrimoine bâti en 2013 et qu'une mise à jour de celui-ci est en cours de réalisation par la firme de consultants en architecture et en patrimoine Patri-Arch ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi 69, la municipalité doit transmettre au ministre de la Culture et des Communications un avis de son intention de procéder ou non à la démolition d'un immeuble construit avant 1940, et ce, tant et aussi longtemps que l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC ne sera pas adopté ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'applique à tous les immeubles patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a pour fonction d'analyser toute demande de démolition des immeubles assujettis au règlement, à la lumière des critères établis dans le règlement ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le Conseil municipal de se doter d'un Comité de démolition de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1) ;

Pour ces motifs,

42-03-2023

Il est proposé par Janic Gagnon
Appuyé par Claude Paquet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le projet de règlement numéro 228-2023 régissant la démolition d'immeubles soit et adopté par le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau.

4 Nomination de madame Lisa Pineault au poste d'agente de développement

Résolution # 43-03-2023

Relative à l'embauche de personnel

Considérant que le l'agente de développement en poste actuellement a annoncé son départ qui aura lieu en mai prochain ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée en février 2023 afin de recruter une agente de développement;

Considérant que la directrice et le maire ont évalué les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de madame Lisa Pineault a été retenue;

Pour ces motifs,

43-02-2023

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Claude Paquet
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Lisa Pineault au poste d'agente de développement à compter du 27 mars 2023;

Que le Conseil souhaite la bienvenue à Madame Pineault dans l'équipe de la Municipalité.

5 Nomination de monsieur Marc-Andre Otis au poste de manœuvre saisonnier

Résolution # 44-03-2023

Relative à l'embauche de personnel

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de notre employé saisonnier, ce poste est vacant ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée en février 2023 afin de recruter un employé saisonnier aux travaux publics;

Considérant que la directrice et le maire ont évalué les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de monsieur Marc-André Otis a été retenue;

Pour ces motifs,

44-03-2023

Il est proposé par Samuel Choquette
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Marc-André Otis au poste d'employé saisonnier aux travaux publics;

Que le Conseil souhaite la bienvenue à monsieur Otis dans l'équipe de la Municipalité.

6 Adjudication d'un contrat au montant de 25 595 \$, plus les taxes applicables, à la firme Stantec pour l'étude de faisabilité dans le but de moderniser les stations d'aqueducs

Résolution # 45-03-2023

Relative à l'adjudication d'un contrat

Considérant la demande de prix transmise par la Municipalité de Ferland-et-Boilleau à différentes firmes d'ingénierie dans le but de procéder à une étude de faisabilité pour la modernisation des deux stations de production d'eau potable;

Considérant que la Municipalité a reçu deux propositions de services conformes;

Pour ces motifs,

45-03-2023

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'accorder à la firme Stantec, le contrat de l'étude de faisabilité pour la modernisation des deux stations de production d'eau potable, pour la somme de 25 595 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser, Mme Nancy Girard, Directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents nécessaires à la réalisation du mandat.

7 Demande d'aide financière de 25 000\$ au fonds PSPS pour la mobilisation

Résolution # 46-03-2023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC À MÊME DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS) POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau a engagé une agente de développement et que cette personne est notamment responsable d'organiser des activités pour la population et les projets de développement communautaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferland-et-Boilleau est à l'écoute de la communauté et appui les projets de mobilisation, dont les objectifs, vont dans le même sens que la vision de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement du territoire permet aux municipalités de demander une aide financière pour défrayer une partie de la rémunération de l'agent de développement;

Pour ces motifs,

46-03-2023

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Janic Gagnon

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

DE DEMANDER à la MRC du Fjord-du-Saguenay à même la PSPS, une aide financière de 25 000 \$ visant à couvrir une partie de la rémunération de l'agente de développement pour l'année 2023.

D'AUTORISER madame Nancy Girard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière au nom de la Municipalité de Ferland-et-Boilleau

8 Avis de motion de dépôt d'un projet de règlement d'emprunt # 230-2023 au montant de 190 000 \$ pour l'acquisition de véhicules

Madame la conseillère Janic Gagnon, par la présente,

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 230-2023 décrétant un emprunt pour l'acquisition de véhicules pour les travaux publics.

Dépose le projet du règlement numéro 230-2023 intitulé règlement d'emprunt pour des dépenses d'immobilisations

9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt au montant de 827 665 \$ en attendant le versement de la TECQ 2019-2023

Monsieur le conseiller Grégoire Girard, par la présente,

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 231-2023 décrétant un emprunt en attendant le versement de la TECQ 2019-2023.

Dépose le projet du règlement numéro 231-2023 intitulé règlement d'emprunt en attendant la TECQ

**10 Adoption de la liste des dépenses du 1er février 2023 au 28 février 2023 au montant de 51 088.88 \$
Résolution # 47-03-2023**

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du Code municipal, le directeur général, dresse chaque mois un rapport des factures préalablement autorisées (déjà payées) ainsi qu'un journal des factures à payer en spécifiant les objets pour lesquels les dépenses ont été faites :

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 176.5 et 961.1 du Code municipal, le rapport détaillé est déposé à cette séance du Conseil;

Pour ces motifs

47-03-2023

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

QUE le Conseil municipal de Ferland-et-Boilleau accepte le rapport des dépenses, dont une copie est en annexe de ce procès-verbal

Pour un montant total de 51 088.88 \$

11 Autorisation de dépenses

11.1 Chaise de bureau

Résolution # 48-03-2023

Considérant que la chaise de l'agente de bureau n'est plus adéquate;

Pour ces motifs,

48-03-2023

Il est proposé par

Janic Gagnon

Appuyé par

Jean Simard

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat d'une chaise de bureau pour un montant de 379.41 \$ plus taxes.

11.2 Accessoire pour balai mécanique

Résolution # 49-03-2023

Considérant qu'il serait pertinent que les employés des travaux publics disposent d'une brosse s'adaptant au balai mécanique pour divers usages;

Pour ces motifs,

49-03-2023

Il est proposé par

Claude Paquet

Appuyé par

Samuel Choquette

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise la dépense d'achat d'une brosse pour un montant total de 219 \$ plus taxes.

11.3 Tête d'adoucisseur pour aqueduc

Résolution # 50-03-2023

Considérant que la tête d'un des adoucisseurs de la station de production d'eau potable de Boilleau doit être remplacée;

Considérant la soumission obtenue de Pompaction au montant de 1 780.21\$, plus les taxes, incluant la pièce et l'installation par un technicien;

Considérant que cette pièce est essentielle au bon fonctionnement de la station d'aqueduc;

Pour ces motifs

50-03-2023

Il est proposé par

Grégoire Girard

Appuyé par

Claude Paquet

et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que le Conseil municipal autorise l'achat de la tête d'adoucisseur pour un montant total de 1 780.21 \$ plus taxes.

11.4 Contrat pour déchiquetage de documents

Résolution # 51-03-2023

Considérant que la déchiqueteuse de bureau ne fonctionne plus et que le déchiquetage des documents est essentiel pour préserver la confidentialité des données des citoyens;

Considérant l'offre de service de la firme Coderr visant la fourniture d'un bac cadenassé et la destruction des documents par déchiquetage;

Pour ces motifs,

51-03-2023

Il est proposé par

Samuel Choquette

Appuyé par

Grégoire Girard

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil municipal autorise madame Nancy Girard à conclure un contrat de service de déchetage de documents ,avec la firme Coderr, et à signer les documents requis.

11.5 Formation accès à l'information

**Résolution # 52-03-2023
Relative à une formation**

Considérant l'offre de formation par l'ADMQ, portant sur la gestion des demandes d'accès à l'information;
Considérant l'importance pour la municipalité de connaître les obligations relatives à ce sujet et à s'y conformer;

52-03-2023

Pour ces motifs,

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

Que le conseil autorise la dépense de 442.65 \$ pour l'inscription à cette formation.

12 Affaires diverses

12.1 Fondation DI-TSA demande de soutien financier et de reconnaissance

Résolution # 53-03-2023

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation DI TSA est de supporter l'intégration de personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble a spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite soutenir la reconnaissance de la Semaine québécoise de la déficience intellectuelle, qui soulignera cette année leur 35e anniversaire, du 19 au 25 mars prochain;

Pour ces motifs,

53-03-2023

Il est proposé par Jean Simard
Appuyé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'autoriser la municipalité de Ferland-et-Boilleau à faire un don de 100\$ à la Fondation DI TSA, dans le cadre de la semaine québécoise de la déficience intellectuelle.

De reconnaître la semaine du 19 au 25 mars prochain comme la semaine de la déficience intellectuelle et de procéder au partage de publications sur les réseaux sociaux.

12.2 Demande de dons CALACS

Résolution # 54-03-2023

Considérant que CALACS du Saguenay vient en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant subi des agressions à caractère sexuel ainsi qu'à leurs proches, en plus d'offrir des séances de sensibilisation et de prévention à la population et aux organisations du territoire du Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

Considérant que CALACS du Saguenay (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) lance sa campagne d'autofinancement et fait appel à notre générosité;

Considérant qu'en étant un organisme communautaire, CALACS du Saguenay dépend énormément du soutien de la collectivité pour assurer la réalisation de ses activités et que les sommes amassées les aideront grandement à continuer leur campagne de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes du secondaire;

Pour ces motifs,

54-03-2023

Il est proposé par Grégoire Girard
Appuyé par Jean Simard
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil

D'autoriser la Municipalité de Ferland-et-Boilleau à faire un don de 100\$ à CALACS du Saguenay, dans le cadre de leur campagne d'autofinancement 2023.

13 Période de questions

14 Levée de la séance

55-03-2023

Il est proposé par Janic Gagnon
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du Conseil

Que la séance soit levée à 19:50

Hervé Simard, Maire

Nancy Girard, CPA auditrice, greffière-trésorière et directrice générale